

## Recycler les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE professionnels)

INSTRUMENTYS est engagée pour le recyclage de ses produits

Les équipements électriques professionnels distribués par INSTRUMENTYS que vous utilisez dans le cadre de vos activités deviennent des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

En France, le Code de l'environnement (articles R.543-172 et suivants) définit depuis 2005 les modalités de gestion de la filière de recyclage des DEEE, fondée sur le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Ainsi, tout Producteur mettant des EEE professionnels sur le marché doit organiser et financer la collecte, la dépollution et le recyclage de ses équipements.

Engagée dans une démarche responsable, INSTRUMENTYS a choisi de remplir ses obligations réglementaires en finançant une filière de recyclage collective, afin de mutualiser les moyens avec d'autres fabricants, distributeurs et importateurs. Elle est adhérente d'écosystem, un éco-organisme à but non lucratif agréé par les Pouvoirs publics, pour coordonner la collecte, la dépollution et le recyclage des DEEE professionnels.

La mise en place des services ecosystem par INSTRUMENTYS témoigne d'une volonté d'implication dans une filière performante pour gérer la fin de vie de ses équipements mis sur le marché. C'est aussi le moyen de vous garantir un service fiable et de qualité pour la collecte et le recyclage de vos DEEE professionnels.

### Vos efforts de recyclage récompensés par des bénéfices concrets

Chaque année, des milliers de tonnes d'équipements électriques et électroniques (EEE) deviennent hors d'usage. Ces derniers contiennent souvent des substances ou composants polluants pour l'environnement, mais représentent également un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent, comme les métaux, les plastiques ou le verre.

Afin de préserver les ressources naturelles, il y a un réel besoin de produire de manière durable et d'éviter de polluer. La solution : recycler. Que l'on soit fabricant, distributeur, installateur, mainteneur ou utilisateur (...), chacun a sa responsabilité.

Le recyclage de vos DEEE professionnels conduit à des bénéfices concrets :

- Réduction des impacts environnementaux de la fin de vie des produits (dépollution, démantèlement) ;
- Préservation des ressources naturelles grâce aux matières récupérées ;
- Création d'emplois et d'un savoir-faire industriel dans le secteur du recyclage en France.

Les produits INSTRUMENTYS concernés

Instruments de mesure

Systèmes d'essai et de test

Capteurs et Transmetteurs

### Les modalités de récupération

La remise des équipements électriques usagés à la filière de recyclage des DEEE professionnels via ecosystem est la garantie d'une prise en charge efficace et conforme aux exigences environnementales. En tant que détenteur de DEEE professionnels et client / partenaire d'INSTRUMENTYS, vous disposez de différentes solutions sans frais pour vous en défaire :

#### - Apport sur point de collecte (- 500 kg de DEEE professionnels)

Vous avez besoin de vous défaire d'équipements électriques usagés que vous êtes en mesure de transporter par vos propres moyens chez un distributeur de matériel professionnel auprès duquel vous disposez d'un compte ?

Profitez de votre passage dans l'une des agences de votre distributeur pour déposer votre matériel usagé dans les bacs mis à votre disposition dans l'espace recyclage.

Pour trouver le point de collecte le plus proche : [www.ecosystem.eco/fr/recherche-point-de-collecte](http://www.ecosystem.eco/fr/recherche-point-de-collecte)

#### - Enlèvement sur site (+ 500 kg de DEEE professionnels)

Votre activité et vos locaux vous permettent de rassembler et stocker plus de 500 kg de DEEE sur un site ?

#### - Votre besoin est régulier ?

ecosystem met à votre disposition des contenants de collecte qui vous sont livrés sur site, puis vient, à votre demande, les récupérer une fois qu'ils sont remplis. De nouveaux contenants vides vous sont alors remis en échange.

#### - Votre besoin est ponctuel ?

Si, de manière exceptionnelle, vous avez besoin de vous défaire de DEEE professionnels, ecosystem vient les récupérer, sur site ou sur chantier, en mettant des moyens logistiques adaptés.

Pour faire une demande d'enlèvement régulier ou ponctuel : [www.ecosystem.eco/fr/formulaire/enlevement](http://www.ecosystem.eco/fr/formulaire/enlevement).

Les équipements sont ensuite dépollués et recyclés dans une filière à haute performance environnementale en France.

Pour en savoir plus sur le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés : [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco).

